

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 23 mai 2016****CP2016_05_47
id. 2550**

L'an deux mille seize le vingt trois mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**FONDS DE CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX
COLLECTIVITÉS
ÉLIGIBILITÉ AU FONDS 2016**

Par délibérations des 27 juin 2000 et 26 juin 2001, l'Assemblée avait défini le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales.

Si le champ d'éligibilité des opérations à financer reste identique, le Président rappelle que le dispositif susvisé prévoit que c'est la commune (ou l'EPCI) qui fait appel au prestataire de son choix (de droit public ou de droit privé) et qui sollicite auprès du Conseil Départemental une aide financière. Celle-ci perçoit directement, aux termes d'un arrêté attributif, la subvention attribuée par la Commission Permanente.

Lors de la réunion des Orientations Budgétaires du 16 mars 2016, l'Assemblée Départementale a adopté de nouveaux critères d'attribution des aides accordées au titre du fonds de concours et en a précisé les modalités d'application dans des amendements, à savoir :

a) Opérations inscrites dans les conventions territoriales de Pays :

Pour les dossiers inscrits dans les maquettes financières des contrats de Pays conventions territoriales (notamment les programmations 2013 et 2014), qui ont fait l'objet d'une validation en Commission Permanente en ce qui concerne les participations financières de principe à accorder par le Conseil Départemental, les propositions de financement du Département sont maintenues afin par ailleurs, de ne pas mettre en difficulté les maîtres d'ouvrage publics concernés, et donc de ne pas bouleverser les plans de financement affichés avec l'Europe, l'État et la Région.

b) Politiques départementales antérieures plus favorables :

Pour l'ensemble des dossiers déposés avant le 16 mars 2016, au titre des politiques soumises au plafond d'engagement, les communes et intercommunalités peuvent prétendre à se voir appliquer les critères des politiques départementales antérieurs lorsque ceux-ci leur sont plus favorables, dans le respect strict du plafond d'engagement fixé par la délibération de la 1ère réunion du 16 mars 2016.

Les critères d'éligibilité sont précisés en annexe.

FONDS DE CONCOURS 2016

Il est proposé aux membres de la Commission Permanente d'examiner les demandes d'interventions financières déposées directement par les communes ou établissements de coopération intercommunale auprès du Conseil Départemental avant le 16 mars 2016.

1) au titre des études (204141)

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
COMMUNES							
1	MONTJOI MIS 00941	SEMATEG	Création d'un logement et mise aux normes d'un local de réserve Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	15 000 €	100%	15 000 €
2	MONTJOI MIS 00946	SEMATEG	Réhabilitation de la halle	Convention	8 655 €	100%	8 655 €

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
			Phase pré opérationnelle	de mandat			
3	MONTECH MIS 00990	CIMEE	Études préliminaires aux travaux de résorption des débordements du réseau d'assainissement (secteurs Gaillou et Rougerie Montagne)	Prestation de services	7 028 €	10%	702 €
4	SEPTFONDS MIS 01009	BOISSIERES	Études préalables à l'aménagement d'une maison en cabinet médical	Prestation de services	12 950 €	25%	3 237 €
5	LE PIN MIS 01011	MEDAL/ LABOUP	Études préalables à la réhabilitation de la salle des fêtes	Prestation de services	4 740 €	100%	4 740 €
6	PARISOT MIS 01013	Ets CERE MASSIF	Études préalables à l'élaboration d'un profil de baignade du plan d'eau	Prestation de services	4 400 €	50%	2 200 €
7	ALBIAS MIS 01014	Cabinet PERIN	Études préalables à l'aménagement de l'école maternelle	Prestation de services	1 850 €	25%	462 €
8	SAINT MICHEL MIS 01016	SEMATEG	Réhabilitation de 2 logements Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	22 200 €	100%	22 200 €
9	SAINT CIRICE MIS 01020	SEMATEG	Aménagement et mise en conformité de la mairie Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	9 600 €	100%	9 600 €
10	CAYRIECH MIS 01023	SEMATEG	Réhabilitation de 2 logements (marché complémentaire) Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	3 900 €	100%	3 900 €
11	GLATENS MIS 01025	SEMATEG	Réalisation d'un auvent dans le prolongement de la mairie Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	12 195 €	100%	12 195 €
12	MOLIERES MIS 01027	URBACTIS	Étude de faisabilité d'une salle à usage multiple	Prestation de services	4 800 €	25%	1 200 €
13	SAINT PORQUIER MIS 01028	SEMATEG	Création de vestiaires et mise aux normes des sanitaires de la salle polyvalente Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	20 375 €	25%	5 093 €
14	PUYCORNET MIS 01031	SEMATEG	Réhabilitation de divers bâtiments communaux et aménagement d'espaces publics (avenant 1) Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	2 580 €	50%	1 290 €
E P C I							
15	Communauté de communes « Deux Rives » MIS 00793	SEMATEG	Réhabilitation et extension des locaux communautaires Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	30 000 €	50%	15 000 €
16	SIAEP « Cazes Mondenard, Sauveterre, Tréjols » MIS 00995	ETEN Environnement et CIMEE	Étude patrimoniale et pré opérationnelle du schéma directeur d'eau potable	Prestation de services	38 815 €	10%	3 881 €

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
17	PETR « Pays Midi Quercy » MIS 01054	(1)	Ingénierie territoriale (année 2016) CRU 2016 du Pays Midi Quercy		210 125 €	25%	52 531 €
(1) dépenses d'ingénierie territoriale en interne (animateurs, etc...) cofinancées et inscrites en convention territoriale							
TOTAL ÉTUDES (204141)							161 886,00 €

2) au titre des travaux (204142)

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
COMMUNES							
1	LE CAUSE MIS 00989	SEMAtEG	Mise en accessibilité de la mairie, de l'école et création d'un cheminement piétonnier Phase opérationnelle	Convention de mandat	6 500 €	100%	6 500 €
2	MIRAMONT DE QUERCY MIS 00998	SEMAtEG	Divers aménagements urbains et mise en accessibilité des bâtiments publics Phase opérationnelle	Convention de mandat	16 250 €	75%	12 187 €
3	POMPIGNAN MIS 01005	SEMAtEG	Extension de l'école primaire Phase opérationnelle	Convention de mandat	19 825 €	25%	4 956 €
4	POMPIGNAN MIS 01007	SEMAtEG	Réhabilitation du bâtiment de la cantine Phase opérationnelle	Convention de mandat	14 900 €	25%	3 725 €
5	POMPIGNAN MIS 01008	SEMAtEG	Construction d'un atelier municipal Phase opérationnelle	Convention de mandat	9 225 €	25%	2 306 €
E P C I							
6	SIEEOM du SUD QUERCY MIS 01030	SEMAtEG	Réalisation de divers travaux sur les ateliers Phase opérationnelle (avenant 2)	Convention de mandat	2 100 €	50%	1 050 €
TOTAL TRAVAUX (204142)							30 724 €

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours sur les lignes budgétaires suivantes :

Article 204141, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2016.....	600 000 €
Engagé à ce jour	0 €
Engagé à la présente Commission Permanente	161 886 €
Disponible	438 114 €

Article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2015.....	200 000 €
Engagé à ce jour	0 €
Engagé à la présente Commission Permanente	30 724 €
Disponible	169 276 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des 27 juin 2000 et 26 juin 2001 définissant le dispositif d'éligibilité des missions financières par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les critères définis en annexe, l'éligibilité au titre de 2016 des demandes de missions détaillées ci-dessus, financées par le fonds de concours départemental pour un montant global de 192 610 € ;

- Précise que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 204141 sous-fonction 74 (au titre des études, soit 161 886 €) et à l'article 204142, sous-fonction 74 (au titre des travaux soit, 30 724 €).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC